



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/31/Add.1  
26 avril 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses  
(5-16 juillet 1999)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SEIZIÈME SESSION

Additif 1

Liste des documents et annotations

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ST/SG/AC.10/C.3/31 et -/Add.1 (Secrétariat)

Ordre du jour provisoire/liste des documents  
et annotations

ST/SG/AC.10/C.3/31/Add.2 (Secrétariat)

Ordre du jour provisoire

Documents de base (Secrétariat) :

ST/SG/AC.10/25 et -/Add.1 à -/Add.4

Rapport du Comité sur sa vingtième session  
(Genève, 7-16 décembre 1998)

2. ÉLABORATION DE DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES GAZ

a) Bouteilles à gaz et autres récipients à gaz

ST/SG/AC.10/C.3/1999/24 (EIGA)

ST/SG/AC.10/C.3/1999/23 (FEA)

Dispositions relatives aux récipients à gaz  
Épreuve d'étanchéité pour les aérosols et les  
petits récipients à gaz

ST/SG/AC.10/C.3/1999/26 (Royaume-Uni)

ST/SG/AC.10/C.3/1999/35 (Canada)

Amendements à la disposition spéciale 63  
Dispositions relatives aux récipients et aux  
bouteilles à gaz

ST/SG/AC.10/C.3/1999/50 (ISO)

Travaux du TC58 de l'ISO (cylindres à gaz)

## 2. ÉLABORATION DE DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES GAZ *(suite)*

### b) Conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM)

Document de base :

ST/SG/AC.10/C.3/30/Add.1

Rapport du Groupe de travail sur les gaz non réfrigérés dont la température critique est inférieure à 65 °C (qui s'est réuni à Genève du 29 juin au 2 juillet 1998, lors de la quinzième session du Sous-Comité)

*NOTE : À sa quinzième session, le Sous-Comité a jugé qu'il ne serait pas possible d'aboutir à une conclusion définitive au sujet des CGEM à la vingtième session du Comité, l'ISO n'ayant pas achevé ses travaux de normalisation sur les bouteilles à gaz. De ce fait, il a été convenu de poursuivre les travaux pendant la période biennale 1999-2000.*

Nouveau document :

ST/SG/AC.10/C.3/1999/24 (EIGA)

## 3. TRANSPORT EN VRAC DANS DES CITERNES MOBILES ET DES CONTENEURS

### a) Projet d'amendements divers aux chapitres 4.2 et 6.6

ST/SG/AC.10/1998/3 (Argentine)

### b) Nouvelles dispositions relatives au transport de matières solides dans des citernes

Ce point a été inscrit au programme du travail du Comité à la suite d'une proposition présentée à sa dernière session par l'expert de l'Allemagne (UN/CETDG/20/INF.42).

Aucune proposition n'a encore été soumise pour la présente session.

### c) Nouvelles dispositions relatives au transport en vrac dans des citernes mobiles et des conteneurs

Ce point a été inscrit au programme du travail du Comité à la suite d'une proposition présentée à sa dernière session par l'expert de l'Allemagne (UN/CETDG/20/INF.35).

Aucune proposition n'a encore été soumise pour la présente session.

## 4. DOCUMENTATION RELATIVE AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

ST/SG/AC.10/C.3/1997/58 (CEPE)

ST/SG/AC.10/C.3/1998/54 (CEPE)

ST/SG/AC.10/C.3/1998/20 (Royaume-Uni)

ST/SG/AC.10/1998/6 (Inde)

ST/SG/AC.10/1998/33 (Canada)

ST/SG/AC.10/1998/36 (FIATA)

ST/SG/AC.10/C.3/1999/14 (OACI)

Chapitre 5.4

Documentation concernant les déchets

Risques subsidiaires

Création d'un groupe de travail de la documentation harmonisée

Déchets dangereux

4. DOCUMENTATION RELATIVE AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES  
(suite)

ST/SG/AC.10/C.3/1999/37 (CEPE)	Information
ST/SG/AC.10/C.3/1999/39 (Canada)	Risques subsidiaires
ST/SG/AC.10/1998/42 (Autriche)	Adjonction du mot "stabilisé" ou du mot "inhibé" à la désignation officielle de transport

5. PROJETS D'AMENDEMENTS DIVERS AU RÈGLEMENT TYPE SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

a) Inscription et classement

i) Généralités

ST/SG/AC.10/1998/7 (États-Unis d'Amérique)	Marchandises dangereuses dans des machines ou appareils
ST/SG/AC.10/C.3/1998/8 (États-Unis d'Amérique)	No ONU 2030, Hydrazine en solution aqueuse
ST/SG/AC.10/C.3/1999/6 (Allemagne)	
ST/SG/AC.10/C.3/1999/7 (États-Unis d'Amérique)	
ST/SG/AC.10/C.3/1999/1 (OMI)	Propositions diverses
ST/SG/AC.10/C.3/1999/10 (OACI)	No ONU 3166
ST/SG/AC.10/C.3/1999/11 (OACI)	No ONU 2680
ST/SG/AC.10/C.3/1999/15 (OACI)	Propositions diverses
ST/SG/AC.10/C.3/1999/18 (États-Unis d'Amérique)	Proposition concernant les composants de machines frigorifiques
ST/SG/AC.10/C.3/1999/30 (Allemagne)	Nouvelle rubrique pour l'acétylène exempt de solvant
ST/SG/AC.10/C.3/1999/44 (États-Unis d'Amérique)	Classement du tétrachlorure de silicium et des chlorosilanes
ST/SG/AC.10/C.3/1999/48 (États-Unis d'Amérique)	Bromure de méthyle contenant au plus 2 % de chloropicrine

ii) Division 5.1 et rubriques apparentées

ST/SG/AC.10/1998/32 (Canada)	Classement des engrais au nitrate d'ammonium
ST/SG/AC.10/C.3/1999/40 (EFMA)	
ST/SG/AC.10/1998/45 (France)	Émulsion-mère à base de nitrate d'ammonium
ST/SG/AC.10/C.3/1999/34 (Canada)	
ST/SG/AC.10/C.3/1999/47 (Norvège)	

b) Batteries au lithium

Documents de base :

ST/SG/AC.10/25/Add.1	Rapport du Comité
ST/SG/AC.10/25, par. 79 et 80	sur sa vingtième session

## 5. PROJETS D'AMENDEMENTS DIVERS AU RÈGLEMENT TYPE SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES (*suite*)

### Nouveaux documents :

ST/SG/AC.10/C.3/1999/8 (Afrique du Sud)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/29 (Japon)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/36 (Canada)

#### c) Chapitre 3.4 (Quantités limitées)

ST/SG/AC.10/1998/12 (CEFIC)

Produits de consommation et produits pharmaceutiques

ST/SG/AC.10/C.3/1999/16 (AISE)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/17 (États-Unis d'Amérique)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/38 (Japon)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/41 (Royaume-Uni)

#### d) Emballages

ST/SG/AC.10/1998/5 (Inde)  
ST/SG/AC.10/1998/27 (Afrique du Sud)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/3 (Argentine)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/9 (Afrique du Sud)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/12 (OACI)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/13 (OACI)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/15 (OACI)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/20 (Royaume-Uni)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/22 (Espagne)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/28 (ICPP)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/32 (ICIBCA)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/33 (ICIBCA)  
  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/42 (Italie)

Épreuve d'expédition des GRV  
Codage en couleurs pour les fûts  
Épreuve et transport des emballages  
Marquage de dates sur les GRV  
Emballages de secours  
Marques de spécification  
Questions diverses  
Marque "W" pour les grands emballages  
Amendement au paragraphe 6.1.4.1.1  
Dispositifs de décompression pour les GRV  
Limitations de la pression de vapeur  
Modifications de forme apportées au chapitre 6.5  
Emballages reconditionnés

#### e) Citernes

Les propositions concernant cet alinéa de l'ordre du jour ont été groupées sous le point 3 a) ou sous d'autres points appropriés de l'ordre du jour.

#### f) Matières infectieuses

ST/SG/AC.10/1998/47 (Allemagne)  
ST/SG/AC.10/1998/48 (Allemagne)

Classement des échantillons de diagnostic  
Emballage des échantillons de diagnostic

*NOTE : Des exemplaires de la norme européenne EN 829 ont été distribués à la vingtième session du Comité sous la cote UN/CETDG/20/INF.7.*

Un document d'information concernant les déchets des soins de santé devrait être communiqué par l'OMS (voir aussi UN/CETDG/20/INF.14, distribué à la vingtième session du Comité).

**5. PROJETS D'AMENDEMENTS DIVERS AU RÈGLEMENT TYPE SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES (suite)**

**g) Matières toxiques à l'inhalation**

ST/SG/AC.10/C.3/1998/26 (États-Unis d'Amérique)	Prescriptions en matière d'expédition
ST/SG/AC.10/C.3/1998/27 "	Prescriptions d'emballage
ST/SG/AC.10/C.3/1998/28 "	Prescriptions relatives aux citernes mobiles
ST/SG/AC.10/C.3/1998/29 "	Définition et inscription
ST/SG/AC.10/C.3/1999/49 "	

**h) Séparation**

ST/SG/AC.10/C.3/1997/89 (États-Unis d'Amérique)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/43 (Pays-Bas)

**i) Peroxydes organiques/matières autoréactives**

ST/SG/AC.10/C.3/1998/56 (Finlande)	Transport de l'acide peroxyacétique en GRV et en citernes
ST/SG/AC.10/1998/56 (Finlande)	
ST/SG/AC.10/1998/13 (CEFIC)	Liste des matières autoréactives déjà classées
ST/SG/AC.10/C.3/1999/21 (CEFIC)	

**j) Explosifs**

ST/SG/AC.10/C.3/1999/4 (Suède)	Générateurs (de gaz) pour sac gonflable, modules de sac gonflable, ou rétracteurs de ceinture de sécurité
ST/SG/AC.10/C.3/1999/5 (Suède)	
ST/SG/AC.10/C.3/1999/19 (Norvège)	Transport en commun de marchandises de la classe 1 avec d'autres marchandises dangereuses
ST/SG/AC.10/C.3/1999/45 (États-Unis d'Amérique)	Instructions d'emballage pour la classe 1

**6. PROJETS D'AMENDEMENTS AU MANUEL D'ÉPREUVES ET DE CRITÈRES**

ST/SG/AC.10/C.3/1999/2 (Fédération de Russie)	Détermination de la sensibilité des explosifs pulvérulents aux vibrations
ST/SG/AC.10/C.3/1999/31 (Allemagne/Canada)	Classement dans la division 1.4S

**7. HARMONISATION MONDIALE DES SYSTÈMES DE CLASSEMENT ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES**

**a) Généralités**

ST/SG/AC.10/25, par. 108 à 131 et annexe 6	Rapport du Comité sur sa vingtième session
--	--

## 7. HARMONISATION MONDIALE DES SYSTÈMES DE CLASSEMENT ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (*suite*)

Le Sous-Comité sera informé des faits nouveaux concernant les activités de l'OIT, de l'OCDE et du PNUE, et en particulier des résultats de la session tenue en juin par le Groupe de coordination pour l'harmonisation des systèmes de classement des produits chimiques (Dublin, 21 et 22 juin 1999).

### b) Risques pour la santé et risques pour l'environnement

#### i) *Risques pour la santé*

Le Comité est convenu que le Sous-Comité s'attacherait à aligner les critères existants pour les matières toxiques sur ceux qui ont été proposés par l'OCDE dans le contexte de l'harmonisation mondiale (ST/SG/AC.10/25, par. 118).

Aucune proposition n'a été soumise pour l'heure à ce sujet.

(Pour les critères proposés par l'OCDE, voir aussi le document informel UN/CETDG/20/INF.20 distribué à la vingtième session du Comité.)

#### ii) Risques pour l'environnement

##### Documents de base :

ST/SG/AC.10/R.473 (Allemagne)	Critères pour les matières dangereuses pour l'environnement
ST/SG/AC.10/C.3/R.635 (Secrétariat)	Report of the informal working group on environmentally hazardous substances
ST/SG/AC.10/C.3/R.661 (Argentine)	Critères relatifs aux matières dangereuses pour l'environnement (observations concernant le document ST/SG/AC.10/R.473)
ST/SG/AC.10/C.3/R.664 (Royaume-Uni)	Matières dangereuses pour l'environnement
ST/SG/AC.10/C.3/R.707 (Argentine)	Matières dangereuses pour l'environnement (observations relatives au document ST/SG/AC.10/C.3/R.664)
ST/SG/AC.10/C.3/R.708 (Pays-Bas)	Critères de classement harmonisés relatifs aux matières dangereuses pour l'environnement
Document informel : UN/CETDG/20/INF.20	(Critères élaborés par l'OCDE; document distribué à la vingtième session du Comité)

##### Nouveaux documents :

ST/SG/AC.10/C.3/1999/27 (Royaume-Uni)  
ST/SG/AC.10/C.3/1999/46 (États-Unis d'Amérique)

**7. HARMONISATION MONDIALE DES SYSTÈMES DE CLASSEMENT ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (suite)**

**c) Risques physiques**

Le Comité a approuvé à sa vingtième session les propositions (ST/SG/AC.10/C.3/28/Add.3) établies par le Groupe de travail ONU/OIT sur les risques physiques (voir ST/SG/AC.10/25, par. 121).

Pour les propositions concernant l'inflammabilité des aérosols, le Comité est convenu que le Groupe de travail ONU/OIT se réunirait lors de la session du Sous-Comité, en décembre 1999, pour parachever les critères.

**d) Communication des risques**

Le Sous-Comité sera informé des résultats de la session de juin du Groupe de travail de l'OIT pour l'harmonisation de la communication des risques chimiques (Dublin, 23-25 juin 1999).

**8. QUESTIONS DIVERSES**

**9. ADOPTION DU RAPPORT**

-----